

ECONOMIE & FINANCES

M A D A G A S C A R

Bulletin de communication et de partage du Ministère de l'Économie et des Finances | Semaine du 22 FÉVRIER 2021

Madagascar - Union Européenne : Vers un nouveau programme pour la période 2021 - 2027

La coopération entre les deux parties se poursuit. L'Union Européenne lance une nouvelle programmation du Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) pour la période 2021-2027 sur la base de la stratégie nationale de développement dont le PEM

Cette nouvelle programmation est lancée à travers un nouvel instrument de coopération programmé sur des périodes pluriannuelles de 7 ans appelé **NDICI (Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument)**. Il remplace, fusionne et simplifie ainsi les différents fonds européens précédents. La première porte sur 2021-2027. Il se répartit géographiquement en plusieurs Programmes Indicatif Multi-annuel nationaux, régionaux et thématiques. Parmi les nouvelles priorités de ce nouveau PIM figurent, entre autres, la conclusion d'un pacte vert (transition économique et sociale verte, accès à l'énergie renouvelable et protection de l'environnement), la transformation digitale, la croissance et l'emploi durables, la paix, la sécurité et la bonne gouvernance, les migrations et la mobilité. Et ce, avec comme priorité transversale, le renforcement inclusif du capital humain, notamment pour les jeunes et les femmes. Les responsables nationaux, au niveau du ministère de l'Économie et des Finances et les autres départements ministériels, ont beaucoup travaillé pour la mise en place de ce nouveau PIM. En effet, les premières consultations avec l'Union européenne ont débuté en décembre 2020 en vue de l'élaboration du projet de programmation, à travers des réunions bilatérales avec les ministères et une réunion avec Team Europe, dont l'Allemagne et la France. Les acteurs du secteur privé et de la société civile ont également été consultés.

Domaines prioritaires

Trois domaines prioritaires ont été définis, à l'issue de ces consultations. Il s'agit en premier lieu de **la gouvernance et du développement humain** dont les activités se concentreront sur trois secteurs :

Le renforcement de la gouvernance, à travers notamment un accent sur la redevabilité et la lutte contre l'impunité, l'équité et l'efficacité des institutions, et la préservation d'un espace citoyen démocratique inclusif ; l'appui à un système de santé accessible, de qualité ; et enfin l'appui à une éducation accessible et de qualité, et mieux adaptée aux défis du pays.

Le second domaine prioritaire concerne **la croissance durable et l'emploi** dont les actions se concentreront sur les infrastructures, l'énergie et l'eau et l'assainissement ; le secteur privé et les investissements ; et enfin le développement du Commerce dans le cadre de l'**APEi (Accord de Partenariat Économique Intérimaire)**



Enfin le troisième domaine prioritaire est celui du **pacte vert** où il est notamment envisagé d'appuyer les secteurs suivants : la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité ; un appui aux productions agricoles (agro-sylvo-pastoralisme et ressources halieutiques) selon des pratiques soutenables et enfin le développement rural.

Une étape importante de l'élaboration de ce nouveau PIM national sera franchie d'ici peu. En effet, après la présentation du rapport provisoire relatif aux domaines prioritaires retenus une première version sera soumise à Bruxelles, fin février. La version finale du Programme Indicatif Multi-Annuel sera soumise vers mi-mai 2021, avant son adoption en juillet 2021.

A rappeler que Madagascar a bénéficié d'un montant de 492 millions d'Euros pour la période 2014-2020 à travers le Programme Indicatif National (PIN) du 11ème Fonds Européen de Développement dans le cadre de sa coopération avec l'Union Européenne.



Nouvelles Priorités Stratégiques pour un nouveau cadre de coopération avec les Nations Unies

L'actuel cadre de coopération dénommé « **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)** » se termine en Juin 2021, après l'extension de son cycle initial couvrant la période 2015-2019. Ainsi, le Système des Nations Unies (SNU) et le Gouvernement de Madagascar préparent actuellement **le nouveau cadre de coopération dénommé « Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF)** » pour le cycle 2021-2023.

Des consultations nationales et des échanges en série de webinars ont été organisés **conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Economie et du Plan et les groupes de résultats du Système des Nations Unies à Madagascar.**

A cet effet, **une note d'orientation stratégique** pour le prochain cadre de coopération UNSDCF a été élaborée.

Quatre priorités stratégiques (PS) alignées aux priorités nationales, définies dans le Plan Emergence Madagascar (PEM), ont été identifiées, à savoir **(i)** Assurer le développement du capital humain ; **(ii)** Impulser la productivité du Travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive ; **(iii)** Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement ; **(iv)** Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité.

La Note d'orientation stratégique a reçu **l'approbation du Gouvernement** lors du Conseil de Gouvernement en date du **10 février 2021**. Le nouveau Plan Cadre de Coopération constitue **un des instruments permettant d'aboutir à des retombées concrètes et palpables sur le terrain et d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et le processus vers l'émergence du pays.**

Stratégie Nationale de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et du Financement du Terrorisme (SNLBCFT) : Madagascar, vers la conformité aux standards internationaux et régionaux

La Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (SNLBCFT) offre un cadre complémentaire à l'amélioration du système de prévention, de détection, et de poursuite de la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée. Elle a pour but d'éradiquer les flux financiers illicites sous toutes ses formes.

Sa conception répond aux recommandations du Groupe d'action financière internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, qui sont mises en œuvre, au niveau régional, par les pays membres du Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe dont Madagascar.

Ce document est élaboré par le SAMIFIN avec l'appui technique de la Banque Mondiale et la mobilisation active de toutes les parties prenantes à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment les entités ayant participé aux processus d'évaluation nationale des risques encourus par le pays en la matière,

D'ailleurs, le Ministère de l'Economie et des Finances y participe pleinement en tant que chef de file de la délégation malagasy au niveau de la région Afrique orientale et australe par l'intermédiaire de son Directeur de l'audit interne qui est le Senior Official.

Axée sur le renforcement de la transparence du système financier malgache à travers des mesures préventives et la promotion de l'inclusion financière, l'établissement d'un régime de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et du Financement du Terrorisme (LBC/FT) fondé sur la coopération nationale et internationale et un système judiciaire efficace, cette stratégie est prévue être disséminée en avril 2021 et mise en œuvre sur une période de cinq ans.

La LBC/FT fait partie des défis actuels du Gouvernement malagasy. Dans le cadre de l'IEM et la PGE, elle se situe dans l'Axe d'épaullement n°2 – Innovation numérique et bonne gouvernance, Défi n°11 – Système judiciaire impartial et indépendant, point n°70 – lutter contre le blanchiment d'argent.

Régulation des dépenses

Pour une bonne gestion de la trésorerie de l'État

Une gestion efficiente et efficace du budget de l'Etat est le garant de la transparence budgétaire. Ceci constitue un socle pour le développement du pays. Cette bonne gestion repose sur une meilleure régulation et une bonne exécution du budget. La régulation des dépenses permet de maîtriser la trésorerie, de prévenir des arriérés de paiement et de maintenir la cadence des engagements en fonction du recouvrement des recettes.

La régulation des dépenses se fait, par la fixation d'un taux global par trimestre par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Cependant, il appartient aux différents départements ministériels d'effectuer la répartition au niveau des missions, des programmes, des services, des comptes suivant les actions prioritaires et sans dépasser le crédit ouvert. Chaque année, une circulaire est élaborée, fixant les taux de régulation de dépenses pour chaque trimestre ainsi que les dispositions communes et spéciales.

Taux variés selon les catégories de dépenses

Pour les trois premiers mois de cette année, les dispositions communes concernent les taux de régulation par catégorie.

Pour les dépenses de solde (catégorie 2), le taux de régulation est fixé à 25% et à 100% pour les intérêts de la dette (catégorie 1).

Pour la catégorie 3 regroupant les indemnités, les biens et services et les transferts, le taux de régulation est respectivement de 25%, de 15% et de 15%.

Pour les dépenses d'investissement par Ministère et Institution, le taux de régulation est fixé à 25% pour les Ressources Propres Internes (RPI), à 100% pour les Droits et Taxes à l'Importation (DTI), à 100% pour les Taxes sur les Valeurs Ajoutées (TVA) et à 100% pour l'investissement sur financement externe.

RUBRIQUES	TAUX
Intérêts de la dette (catégorie 1)	100%
Dépenses de Solde (catégorie 2)	25%
Dépenses de fonctionnement par Ministère et Institution hors dépenses ayant une régulation spécifique (catégorie 3)	
Indemnités	25%
Biens et Services	15%
Transferts	15%
Dépenses d'Investissement par Ministère et Institution hors dépenses ayant une régulation spécifique (Catégorie 5)	
Investissement sur financement interne	
Ressources Propres Internes (RPI)	25%
Droits et Taxes à l'Importation (DTI)	100%
Taxes sur les Valeurs Ajoutées (TVA)	100%
Investissement sur financement externe	100%

Les dispositions spéciales sont par ailleurs appliquées sur les dépenses liées au carburant et lubrifiants, soit un taux de 15% pour ce premier trimestre 2021, à 100% pour les dépenses transversales, à 100% pour les dépenses sociales liées au fonds Covid et à 100% pour les imprimés, cachets et documents administratifs.

Autorisation préalable pour les nouveaux projets de l'Émergence et dépenses hors régulation

Pour tous les Institutions et Ministères concernés, des engagements concernant les Nouveaux Projets de l'Émergence (NPE) nécessitent l'autorisation préalable en conseil des ministres. Après l'obtention de cette autorisation, les dépenses liées à la réalisation de ces projets sont soumises au taux de régulation applicable du PIP interne de 25%.

D'autres dépenses ne sont pas concernées par la régulation. Il s'agit des dépenses concernant les crédits évaluatifs et les opérations d'ordre. Plus précisément, celles-ci concernent les crédits évaluatifs

des ambassades, des consulats, des représentations permanentes de Madagascar et du service de la gestion des ressources en charge des dépenses obligatoires à caractère évaluatif. Les opérations d'ordre concernent entre autres celle de l'Agent Comptable des Aides et des Fonds de Contre-Valeur, l'Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique, l'Agent Comptable Central des Postes Diplomatiques et Consulaires, la Direction de la Dette Publique et le Service de la Participation Financière de l'Etat, le Service de la Gestion des Ressources chargé de l'opération de régularisation.

Les acteurs concernés par la régulation

Outre le Ministère de l'Économie et des Finances qui, en plus de la fixation du taux de régulation, effectue la saisie du taux global du ministère sur le Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIIGFP), différents acteurs participent au processus de régulation des dépenses :

- Le Coordonnateur des Programmes est chargé de la priorisation des programmes, la répartition des crédits par programme suivant cette priorisation, la validation et la notification sur SIIGFP de chaque Responsable de Programmes (RdP) ainsi que la mise à jour de la répartition en cas de révision du taux.

- Le Responsable de Programme, pour sa part, priorise les activités dans le programme, réalise la ventilation par Service Opérationnel des Activités (SOA) de la répartition des crédits suivant la priorisation et valide sur SIIGFP cette ventilation.

- L'Ordonnateur Secondaire assure l'établissement du plan d'engagement par SOA, la saisie et l'édition du plan d'engagement sur SIIGFP et la notification du Contrôle Financier du plan d'engagement.

Gestion coordonnée des frontières à l'aéroport d'Ivato

Les autorités aéroportuaires renforcent les dispositions afin de mieux assurer et coordonner les contrôles aussi bien des marchandises que des passagers.

Le processus a débuté en novembre 2020 à travers une réunion dédiée à la Gestion Coordonnée des Frontières (GCF), organisée par le Comité National de la Facilitation des Echanges (CNFE) dont la Douane est coprésidente. Durant cette réunion, différents problèmes liés aux difficultés de surveillance à l'aéroport d'Ivato ont été soulevés.

L'une des décisions prises à l'issue de cette réunion a été la signature du protocole d'accord entre les entités concernées. En l'occurrence, la société Amaranthe, en charge des sûretés et les autorités régaliennes comme la Direction Générale des Douanes, la Gendarmerie Nationale, la Police de l'Air et des Frontières, et le CIS. Ce protocole prévoit notamment la fermeture des points d'accès au tarmac non conformes aux normes internationales.

Situation actuelle. Dix-huit points d'accès à normaliser dont 5 dédiés à l'aviation générale (dont certains totalement privés) et 1 accès Air Madagascar Maintenance faisant l'objet de non conformités OACI;

- Cinq accès dédiés à l'aviation générale, dont certains totalement privés sont actuellement fermés ;

- Fermeture de l'accès Air Madagascar Maintenance est prévue d'ici le mois de Mars vu la complexité de la configuration actuelle ;

- Les douze points d'accès restants sont actuellement conformes aux règles de sûreté internationale (Contrôle passager ou véhicules professionnels identifiés) à l'exception des trois points d'accès qui restent à normaliser.

La finalité de ces nouvelles mesures est de fermer tous points d'accès non conformes aux normes internationales en vue d'endiguer les trafics illicites, d'avoir une maîtrise sur les mouvements au niveau de l'aéroport, et pour un suivi plus pointu des procédures de contrôle. Ces dernières ont été ajustées en conséquence. Après Ivato, d'autres aéroports internationaux feront l'objet d'amélioration.

Les dépenses sociales

Dans le cadre de la Loi de Finances 2021

La pandémie de Covid-19 qui a frappé le pays depuis mars 2020 a eu de fortes répercussions sur la vie sociale et économique de la population. Le niveau de revenu déjà faible des ménages a encore diminué en raison des chômages techniques et également à cause de la baisse du volume des exportations. Selon les données recueillies sur le bulletin de la **Banky Foiben'i Madagasikara (BFM)**, la valeur nominale des exportations de « biens » s'est repliée de **1043,1 millions de DTS**, contre **1 336,6 millions de DTS** sur la même période en 2019 au cours des trois premiers trimestres de l'année 2020. Dans ce contexte, le renforcement de la résilience socio-économique, la lutte contre l'inégalité et la pauvreté demeure prioritaire pour le Gouvernement.

Des mesures ont été prises dans le cadre du projet de loi de finances 2021 pour redresser cette situation :

① Mise en adéquation des priorités par rapport aux besoins réels de la population par la finalisation et l'équipement des nouvelles infrastructures initiées depuis 2019, notamment dans les domaines sociaux : établissements scolaires, centres de formation, centres de santé, et infrastructures d'adduction en eau potable.

② Établissement des dépenses totales pour l'année 2021 à 11 420,2 milliards d'ariary, contre 10 643,1 milliards d'ariary dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020, passant ainsi de 19,1% du PIB dans la LFR 2020 à 19,6% du PIB dans la présente LFI. Le budget alloué aux secteurs sociaux notamment la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, l'accessibilité à l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, a été amélioré par rapport à la LFR 2020. En effet, sur un budget total hors financement externe et hors opération d'ordre de 7 021,9 milliards d'ariary, 2 240,2 milliards d'ariary, soit 31,9%, sont consacrés au secteur social cette année. En 2020, le budget consacré au secteur social hors financement externe et hors opération d'ordre était de 1 929,7 milliards d'ariary, soit 27,8% du budget total hors financement externe et hors opération s'élevant à 6 931,6 milliards d'ariary.

③ Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'importation relative à la vente des matériels, équipements et consommables médicaux afin de contribuer à la lutte contre le COVID-19.

④ Mise en place du système de gratuité pour les soins d'urgence jusqu'au niveau des districts, ainsi que les projets visant à la promotion des entreprises locales, notamment des PME/PMI, l'appui à la digitalisation, l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes.

⑤ Accroissement des dépenses de personnel de 8,8% par rapport à la LFR 2020. Cette variation résulte principalement des recrutements prévus dans le secteur de l'éducation nationale.

⑥ Allocation d'un budget à la sous-rubrique des biens et services des dépenses de fonctionnement cadré à 436,2 milliards d'ariary, grâce à un arbitrage strict au niveau du Conseil de Gouvernement. Ce budget tient déjà compte du coût de fonctionnement des unités fonctionnelles nouvellement mises en service telles que les bureaux administratifs déjà construits, les écoles, les centres de formation et les hôpitaux.

⑦ Allocation d'un budget de 421,0 milliards d'ariary aux nouveaux projets d'Emergence priorisant le secteur social dans le dessein d'impacter directement la vie quotidienne de la population.

⑧ Outre la révision à la hausse du budget alloué aux secteurs sociaux, le Gouvernement a mis en œuvre dans le cadre de LFI, une nouvelle disposition fiscale liée à l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA). Celle-ci vise à augmenter le pouvoir d'achat des salariés et de relancer la consommation. Il s'agit ainsi de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des ménages.

a. L'IRSA a été modifié comme suit :

> jusqu'à Ar 350 000	0%
> tranche de revenu de Ar 350 001 à Ar 400 000	5%
> tranche de revenu de Ar 400 001 à Ar 500 000	10%
> tranche de revenu de Ar 500 001 à Ar 600 000	15%
> tranche de revenu supérieure à 600 000	20%

b. La promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes sera particulièrement mise en avant, entre autre via l'appui aux métiers artisanaux et aux petites manufactures agro-alimentaires.



Financements extérieurs : 30% de taux d'absorption en 2020. Trop faible

Le Ministère de l'Economie et des Finances entame des réformes dans la gestion des projets de développement à Madagascar dans le but d'améliorer l'exécution des projets de développement financés par les Bailleurs de fonds extérieurs.

Ensemble pour l'émergence. La Direction Générale du Trésor a organisé des ateliers de formation technique et d'échanges afin de renforcer la capacité des responsables d'exécution des projets du 16 au 19 février 2021. Les séances étaient destinées aux différents acteurs des projets bénéficiant du financement extérieur. Cette initiative a été prise pour améliorer la gouvernance des projets afin que toutes les parties prenantes à tous les niveaux jouent pleinement leurs rôles dans l'atteinte des objectifs de développement fixés à Madagascar.

Il a été expliqué lors de cet atelier que tous projets sur financements extérieurs (prêts, subventions, dons) sont des projets du Gouvernement destinés à la population malagasy. Ce qui implique la nécessité d'appliquer la bonne gouvernance dans leur exécution, notamment en ce qui concerne la contrepartie gouvernementale et les crédits pour les régularisations budgétaires dans les lois de finances. Ces inscriptions budgétaires permettront de retracer les dépenses dans le cadre de la transparence budgétaire et d'éviter le blocage et le retard dans la mise en œuvre du projet.

Le respect de toutes ces procédures autant dans la forme que dans le temps devrait permettre d'améliorer le taux d'absorption qui, à seulement 30%, est encore faible à Madagascar. Or, l'augmentation du taux d'absorption permet au pays de prétendre à d'autres financements extérieurs.

Les gestionnaires de projet ont été formés sur la gestion financière des projets ainsi que les impacts négatifs des dépenses inéligibles. Les intervenants ont aussi souligné que les Agences d'exécution des projets sur financements extérieurs, ont l'obligation de faire la régularisation budgétaire des opérations sur financement extérieur. Il a également été rappelé que les voitures utilisées dans des projets devraient être de plaque rouge conformément à la circulaire 09-PM/SGAG du 09 juillet 2018 portant rétablissement de l'usage des plaques rouges pour les véhicules administratifs, dans l'objectif d'une bonne gouvernance. De même, des échanges sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets sur financements extérieurs ont également été effectués. Les participants ont aussi été sensibilisés sur l'imprégnation de la culture d'audit et d'autocontrôle pour éviter toute forme d'irrégularités ou de malversations dans la gestion de ces projets de développement.

Restitution du PIC 2.2 et du PIC 3 Principaux points abordés

I. PROJET PIC 2.2 : (Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors, Phase II)

1-Financement du projet et mise en œuvre du CERC-MRI : (Composante d'Intervention d'urgence contingence – Mécanisme de réponse immédiate)

	ENGAGEMENT (en millions USD)	DECAISSEMENT(au 15 Fév. 2021) (en millions USD)
Montant original du projet ⁽¹⁾	70	
CERC-MRI activé ⁽²⁾ (signé le 18 Déc 2020)	33, dont: -Secteur privé: 18 -Multisecteur: 15	28 , dont: -Secteur privé: 18 -Multisecteur: 10
Montant restant mobilisable par le projet après activation CERC-MRI ^{(3) = (1) - (2)}	37	12.6
Financement additionnel ⁽⁴⁾	33	
Montant actualisé du projet, intégrant financement additionnel ^{(5) = (3) + (4)}	70	

CERC MRI = 33 millions USD, dont :

- **secteur privé = 18 millions USD** réalloué au Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM) pour soutenir le mécanisme de garantie de portefeuille et abonder au Fonds de Garantie Partiel de Portefeuille (GPP) géré au niveau du PIFM, et

- **multisecteur = 15 millions USD** alloués aux activités d'urgences en réponse au COVID-19 à travers le PIC2.2.

CERC-MRI Décaissement = 28 millions USD (taux de décaissement de 84.8%), dont :

- **secteur privé = 18 millions USD**, et

- **multisecteur = 10 millions USD**

CERC-MRI / PIC 2.2. :

activités gérées au niveau du PIC 2.2 pour la mitigation Covid-19

-Appuis au MTTM dans la gestion de la destination et la relance Post COVID (**1 millions USD**)

-Programme de renforcement des compétences humaines du secteur Tourisme (**2 millions USD**)

-Réalisation de petits sous-projets stratégiques par travaux HIMO (**2 millions USD**)

-Soutien au secteur privé du Tourisme pour renforcer leur résilience et compétitivité (**6 millions USD**)

-Financements de contrepartie de projets d'entreprises dans le secteur Agroindustriel (**3,5 millions USD**)

-Frais de gestion opérationnelle (**500 000 USD**)

2- Financement additionnel : importance de la reconstitution des fonds mobilisés

Financement additionnel = mécanisme pour reconstituer les 33 millions USD du projet PIC 2.2 mobilisés à titre du CERC-MRI, ce afin de permettre de réaliser les activités prévues initialement dans le projet.

Financement additionnel signé le 18 Décembre 2020

- soumis à l'ordre du jour du Conseil des Ministres le 12 Février 2021

Rappel

• **Objectifs du PIC 2.2.** : contribuer à la croissance durable des secteurs du tourisme et de l'agrobusiness en améliorant l'accès aux infrastructures et services dans les régions cibles et apporter une réponse immédiate et efficace à une crise ou une urgence éligible

• **Zones d'intervention du Projet** : Régions Atsimo Andrefana, Diana, Anosy et Analanjirofo

3- Rythme global du projet

Décaissement (au 15 Fév. 2021) = 40.6 millions USD (taux de décaissement = 38.8%), dont :

- **CERC-MRI = 28 millions USD**

- **Activités propres du projet = 12.7 millions USD**

Faible taux de décaissement :

Ralentissement dû à la pandémie.

Reprise graduelle des activités en vue, augmentant ainsi ce taux de décaissement.

De nouveaux contrats sont déjà négociés dans le cadre du financement additionnel.

II. PROJET PIC 3 : (Projet Intégré de Transformation de Corridors et Hubs - PITCH)

1-Zones d'interventions du nouveau projet PIC 3 :

- Objectifs : accroître l'investissement privé et la croissance des **PME** dans *les régions cibles* de Madagascar
- **3 secteurs : agribusiness, tourisme, digital**
- **Focus** : relance économique Post Covid-19, en ligne avec le **PMDU** et le **PEM**
- **Nouvelles zones** : Analamanga, Cote-Est / Corridor Canal des Pangalanes (hubs à vocation économique avec le canal des Pangalanes servant de levier, bon potentiel circuits touristiques, agroindustriel)
- Adoption d'une approche progressive par étape et tirée par la demande pour la mise en œuvre des interventions dans les nouvelles zones : séquençage, tirée par la demande du secteur privé dans le secteur d'intervention
- **Mécanisme flexible intégré dans le projet** : mécanisme spécifique pour permettre l'ouverture du Projet à d'éventuels zones ou corridors supplémentaires en cours de mise en œuvre.

2-Activités spécifiques qui seront soutenues

Lever les principales contraintes à l'investissement privé - niveau national (10 millions USD)

- Soutenir les réformes politiques, administratives et réglementaires pour faciliter l'investissement et l'exploitation des entreprises.
- Améliorer la capacité institutionnelle des entités du secteur public et privé pertinentes pour la mise en œuvre réussie des réformes soutenues par le projet

Lever les principales contraintes à l'investissement privé – niveau régional (53 millions USD).

- Faciliter la relance du secteur du tourisme et accroître sa compétitivité

- Faciliter la relance du secteur agrobusiness et accroître sa compétitivité

Soutenir les PME et le développement de l'entrepreneuriat (30 millions USD)

- Renforcer le soutien à l'écosystème pour le développement de l'entrepreneuriat et la croissance des PME
- Soutien aux start-ups et aux PME dans les secteurs cibles

Gestion de projet (7 millions USD)

ZONES D'INTERVENTION DU PIC 2.2. et PIC 3.1

**3-Prochaines étapes :**

- Documents de sauvegardes environnementales et sociales
- Elaboration PAD
- Préparation de la stratégie de passation de marché

Réunion de décision	30 mars 2021
Réunion d'évaluation	12 avril 2021
Négociation	04 mai 2021
Approbation par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale	28 juillet 2021

4-Dates clés :

Proposer à être discutée avec la BM : mobilisation de deux instruments, prêt et don, pour le nouveau projet PIC 3.1, du moins mobiliser en don les parties prévues en appui au secteur privé (Soutien des petites et moyennes entreprises) et à la gouvernance communale (Grant Communal et Intercommunal qui est un des succès des projets PIC antérieurs).

— Zones existantes PIC 2.2

— Zone nouvelle PIC 3 (par phase)

— Zone secteur digital PIC3